



AMBASSADE DE FRANCE AU
ROYAUME-UNI

SERVICE CULTUREL

LE CONSEILLER CULTUREL ADJOINT



Londres, le 10 juillet 2012

Réunion du Plan Ecole Objectif 1

Réunion du 18 juin 2012

16h-18h30

17 Queensberry Place – Salons de l'Institut

Ordre du jour

- ✓ Actualité sur les établissements scolaires
 - Ecole Française de Bristol
 - European School UK (Culham)
 - Point sur la campagne d'inscription 2012
- ✓ Affichage des effectifs
- ✓ Recherche immobilière
- ✓ Evolution de la structure du réseau
 - Charte des établissements français de Londres v.2
 - Structure pédagogique
 - Charte des établissements français de Londres v.3
- ✓ Questions diverses

I/ Actualité des établissements scolaires

A/ Ecole Française de Bristol

Il y a aujourd'hui un problème de place en raison de l'installation dans cette région d'entreprises françaises. Cette école homologuée pour ses classes de petite et moyenne sections a un accord avec des écoles anglaises locales et reçoit donc des écoliers anglais une fois par semaine par le système de *Day Release*. Cette école recherche aujourd'hui des locaux pour s'agrandir. Elle est aidée en ce sens par la municipalité anglaise de Bristol. A ce jour, une dizaine de sites a été identifiée mais aucun n'est vraiment retenu (problèmes de transports, de taille..).

Un contact a été pris avec une proche et importante *Free school* qui pourrait héberger à moyen terme l'école française.

B/ Europa School UK (Culham)

Une nouvelle école située à 40 minutes de Londres ouvre ses portes en septembre 2012 pour répondre à la fermeture progressive de l'école européenne de *Culham*. Le chef d'établissement est aujourd'hui recruté ainsi que celui de directeur de l'école primaire. Les enseignants sont en cours d'entretiens. Cette *Free school*, qui offrira deux filières bilingues, allemande et française, se trouve dans la continuité du projet d'Académie qui a échoué en février 2011 suite à la fermeture programmée de l'école européenne faute de subventions de l'UE. La création de cette *Free school* offre à l'établissement plus de flexibilité mais également la gratuité de son enseignement. Les langues qui y sont dispensées sont l'anglais, le français et l'allemand.

Après une procédure d'homologation, qui sera entamée dans les prochaines années, Europa School UK pourra offrir le baccalauréat européen.

A la rentrée prochaine, six classes (2 classes de *Reception*, 2 classes de *Year 1*, 2 classes de *Year 2*) seront ouvertes et chaque année, de nouvelles classes seront disponibles jusqu'à offrir un cursus complet de la *Reception Class* au Bac Européen. Le critère d'admission est celui du *catchment area*. Cette école gratuite n'est pas homologuée, ses professeurs peuvent être des professeurs qualifiés de l'Education nationale qui sont dotés de contrats locaux.

A noter que la plupart des classes francophones de l'actuelle Ecole Européenne de Culham (ouverte à partir de la classe de CE1 cette année) sont pleines sauf les classes de première et de terminale, ce qui peut être une alternative pour les familles francophones.

C/ Point sur la campagne d'inscription 2012

Cette campagne se déroule cette année *dans un climat plus tendu* que l'année dernière. Il est sûr aussi que pendant l'été que la tension diminuera du fait de départs non encore signalés à ce jour. Néanmoins, on constate moins de départs effectués ou annoncés qu'à la même période en 2011 dans les établissements du réseau.

Classe	Nbre d'élèves acceptés	Capacité d'accueil maximale	Nbre de candidatures refusées
TPS	16	16	48
PSM	102	118	467
MSM	195	339	579
GSM	100	369	486
CP	77	377	259
CE1	34	378	252
CE2	43	389	176
CM1	28	375	110
CM2	29	385	80
6e	31	420	25
5e	5	420	53
4e	26	420	24
3e	23	420	0
2nde	73	314	21
1e L	6	29	0
1e ES	19	94	8
1e S	31	175	18
Term L	7	33	0
Term ES	15	91	10
Term S	15	114	0
	875	5276	2616 ¹

Chiffres au 15 juin après les 1^e Commissions (l'analyse de l'évolution des données nous permettra de connaître l'évolution de la pression exercée sur nos établissements).

¹ Ce chiffre ne tient pas compte des doublons existants.

II/ Affichage des effectifs

Cette année, 468 élèves effectuant leur première inscription, toutes classes et niveaux confondus parmi les écoles du réseau, ont été acceptés. 2358 candidatures ont été refusées, soit environ 80% des demandes. Nous savons déjà qu'il y a très peu de places encore disponibles au CFBL pour 2013. D'autres établissements n'ont pris aucune nouvelle inscription pour la prochaine rentrée. C'est le cas de l'école Jacques Prévert, L'école de *Battersea*, ou encore l'école bilingue de Londres dans certains niveaux, CE1 et CE2 en particulier.

Les solutions pour répondre à cette situation restent soit une scolarité CNED complète à la maison, soit pour les familles se tourner vers une inscription dans une des écoles non homologuées qui existent. Certaines, ayant la confiance de l'ambassade, sont indiquées sur le site de l'Institut français.

L'affinage de la projection des effectifs montre qu'entre 2011 et 2019, il faudra accueillir 1000 élèves supplémentaires dans les écoles du réseau. Le primaire va continuer d'augmenter jusqu'en 2016 puis les effectifs se stabiliseront. Pour sa part le collège a une croissance ralentie et peut absorber les cohortes existantes jusqu'en 2016. Le lycée augmente très fortement également en 2011, avec 891 élèves pour atteindre en 2019, 1350 élèves.

Finalement ces projections montrent qu'il existe bien un déficit de places de 800 à 1000 élèves à moyen terme (estimation qui augmente encore par la suite). La position aujourd'hui est donc de trouver un site qui permette une augmentation légère des effectifs.

Cette projection des effectifs vient confirmer les projections précédentes de nombre de classes nécessaires. On constate ainsi que notre capacité d'accueil permet d'absorber les élèves du réseau jusqu'en 2014-2015 mais que le point de déséquilibre est atteint ensuite. La montée des effectifs, conséquence des cohortes bilingues mais aussi du petit primaire de la Petite Ecole Française et de l'Ecole Internationale Franco-Anglaise, devra nécessairement être absorbée par le nouvel établissement.

III/ Recherche immobilière

La création d'un collège unique ne semble plus être une option. Restent les deux hypothèses de la création d'un primaire-collège ou d'un collège-lycée qui semblent plus équilibrés économiquement. Le résultat de la recherche immobilière déterminera aussi la structure pédagogique. Est rappelé également que le droit à la scolarité française n'existe pas, la mission ici n'est donc pas de répondre à la demande de places dans le réseau AEFÉ mais d'assurer la montée de la cohorte des enfants déjà scolarisés dans nos établissements.

De nombreux contacts ont été pris avec les municipalités de Londres. Les *borough* de *Hammersmith & Fulham*, *Kensington & Chelsea*, *Camden*, *Westminster* ont des sites trop petits ou trop coûteux. Des opportunités dans le *borough* de *Wandsworth* ont finalement échouées. Des démarches ont également été faites dans les *Borough* de *Brent*, *Ealing*, et *Hounslow*.

Egalement nous sommes en contact avec des *Property Developers*, des Agences spécialisées, des centres ecclésiastiques qui possèdent des sites et enfin le Ministère de la Défense qui, on le sait, détient de grandes surfaces.

Au vu du cahier des charges, un certain nombre de sites ont été éliminés. Finalement, sur 20 sites reçus, 10 ont fait l'objet d'une visite et 3 ont été sélectionnés. Récemment, deux nouvelles pistes viennent s'ajouter à cette sélection.

Rappel des critères pris en compte : Superficie ; prix ; localisation/accessibilité ; disponibilité ; cours de récréation ; installations sportives existantes sur place ou dans le périmètre de l'établissement. Des bonus s'additionnent à ces critères : Sont visés la *Listed Building* ; les espaces verts ; les installations culturelles ; le potentiel d'extension.

Le 1^{er} site identifié à *Queen's Park* est petit, le 2^{ème} à *Brent* est près de Wembley, un troisième qui est en rénovation, se trouve dans le nord de *Hampstead*. Enfin, le cinquième, plus central et qui reste à construire, se trouve au sud de *Camden*.

Le temps à parcourir entre ces sites et le centre de Londres se situe entre 30 à 40 minutes de transport. Il faut noter également que la structure pédagogique est importante à considérer. En effet, si la structure adoptée est celle d'un primaire-collège, les espaces extérieurs du site seront à considérer en priorité. Si elle est constituée par un collège-lycée, il y aura alors un besoin important en équipement et sera donc plus coûteuse.

IV- Evolution de la structure du réseau

La version 2 de la Charte au regard de celle originelle ne contient pas de grands changements

A/ Charte des établissements français de Londres v.2

Avec l'arrivée du CFBL, cette chartre s'est donné **les principes suivants** :

1/ liberté de choix des établissements par les parents

2/ continuité scolaire pour les enfants du réseau jusqu'à la fin de la scolarité.

Si l'établissement primaire n'a pas de collège, la charte garantit une place dans un collège français pour l'élève.

3/ une scolarité entamée est poursuivie jusqu'à la fin de la scolarité dans le même établissement Toute demande de transfert exceptionnel ne pourra s'effectuer qu'avec l'accord des deux chefs d'établissements concernés.

4/ Enfin, les structures pédagogiques des établissements concernés sont gelées et les effectifs maximums fixés.

B/ Structure pédagogique

La structure pédagogique lycée-collège a ses avantages : elle offre tout d'abord un débouché aux élèves du CFBL et désengorge le site de South-Kensington. Enfin, elle répond à deux sortes de public ; les résidents à plutôt long terme et les binationaux, qui sont présents en plus grand nombre au Collège Français bilingue de Londres qu'au Lycée Charles de Gaulle.

La structure pédagogique primaire-collège est d'une mise en place plus aisée mais nécessiterait quant à elle la fermeture de classes de primaires sur un site qu'il reste à identifier.

La décision de la nature de la structure pédagogique sera prise dans les quatre prochains mois.

Outre cette décision stratégique d'autres points restent encore à préciser :

- statut de l'établissement (partenariat avec l'AEFE ou conventionnement)
- gouvernance (propriétaire individuel, conseil de gestion dont la composition peut fortement varier etc...).

Finalement il s'agira pour les prochains mois de répondre à trois questions fondamentales :

- Trouver le lieu du prochain établissement scolaire (achat avant la fin de l'année 2012)
- Sécuriser son financement : la structure porteuse du financement comme pour le CFBL est reprise. Un emprunt plus important sera effectué avec demande de garantie de l'Etat. Le coût total est estimé, à l'heure actuelle et sous réserve de projections plus précises, à entre 30 et 35 millions de livres pour un établissement accueillant 1000 élèves.
- Préciser la nature de sa structure pédagogique

C/ Charte des établissements français de Londres v.3

Le troisième établissement prévu pour septembre 2015 devrait avoir un impact très important sur le réseau car *cela entraînera des transferts d'élèves de natures différentes* d'un établissement à un autre. Ainsi, le lycée Charles de Gaulle n'aura plus - dans le cas d'une structure pédagogique Collège-Lycée - obligation d'accepter les élèves niveau lycée du réseau. Dans le cas d'un primaire-collège, l'automatisme de l'accueil de tous les élèves des écoles partenaires de l'AEFE au Lycée Charles de Gaulle sera devenue impossible. La charte V.2 sera donc de facto devenue obsolète.

Les principes de cette nouvelle Charte v.3 seront différents. Il faudra vraisemblablement créer un système de priorité à l'inscription afin que les flux soient gérés entre les établissements. En fonction de la distance, du lieu d'implantation, certains établissements seront prioritaires sur d'autres pour l'inscription dans le nouvel établissement. Cette Charte va exiger donc une phase de négociations importante et indispensable.

En conclusion, une réunion du Comité de pilotage du Plan Ecole sera organisée en septembre sous la présidence de M. l'Ambassadeur avec, en parallèle, à court terme, la création d'un groupe de travail pour définir la structure pédagogique du nouvel établissement.

Outre la présence habituelle de nos élus à l'AFE, des représentants des parents d'élèves, des organisations syndicales, des chefs d'établissement, et de la communauté française, l'assemblée remercie vivement Mme Axelle Lemaire, députée élue dans la 3^e circonscription des Français de l'étranger, de sa présence.

La séance est levée à 18h35 par Laurent Batut

Secrétaires de séances : Sabine Cros et Anne Bioche

*Laurent Batut
Conseiller culturel adjoint
Attaché de coopération éducative*